



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le **10/05/24** par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (attribution, renouvellement de bail, modification...)
- Bail à construction avec la société MARCA pour l'extension du magasin Intersport à Piau Engaly
- Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité avec le SDE
- Aménagement cimetières, procédure constat d'abandon de tombes, création d'un ossuaire
- Attribution du marché public pour sécurisation admission eau potable et extension réseaux neige de culture
- Questions diverses

Début de la séance : 17 H 15

Fin de la séance 19 H 30

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine			X	Mme CASTET
VALENCIAN Jérôme	X			
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
VERNADET Blandine			X	
MAS Jean Pierre			X	M. MOUNIQ
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	

Déroulement de la séance

Mme ALBERT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les sujets suivants, non inscrits à l'ordre du jour :

- SDE : programme rénovation éclairage public à Piau Engaly
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement des espaces publics du cœur de station

Accepté à l'unanimité.

DL/70-05-24 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DL/71. 72 et 73 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption pour les ventes suivantes :

- SCI BRILEO au hameau de Fabian
- BABOT Cédric résidence Gentianes II
- MONSEAU Frédéric résidence Port Engaly II

DL/74-05-24 Bail à construction extension magasin Intersport à Piau Engaly

Sujet discuté, sans délibération du conseil municipal.

Proposition des élus de porter :

- le prix du loyer du terrain à 20 €/m² pour la partie bâtie sur une surface de 537 m² indexé annuellement sur l'indice des loyers commerciaux
- le prix du loyer du terrain à 10 €/m² pour la partie privative couverte sur une surface de 386 m²

Les élus soulignent que lors des échanges avec l'exploitant du magasin, celui-ci s'était engagé à réaliser l'auvent de la partie privative 5 ans après l'achèvement de la partie bâtie, comme proposé par la commune. En conséquence, il sera demandé au pétitionnaire de déposer un permis de construire modificatif qui inclura la construction de l'auvent.

DL/75-05-24 SDE : adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune au groupement de commande d'énergie initié par le Syndicat Départemental d'Énergie.

DL76-05-24 SDE : rénovation de l'éclairage public à la station de Piau Engaly

Le SDE propose à la commune la rénovation de l'éclairage public à la station de Piau Engaly pour un montant HT estimé à 195 000 €.

Les dépenses sont réparties comme suit :

- Fond Vert commune : 97 500 €
- Participation SDE : 15 000 €
- Participation de la commune : 82 500 €

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le SDE, amortissable sur une durée de 15 ans.

Adopté à l'unanimité.

DL/77-05-24 Aménagement des cimetières, procédure de constat d'abandon de tombes et création d'un ossuaire

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la procédure de constat d'abandon et de reprise de tombes engagée sur le cimetière de Fabian et d'Aragnouet Village.

A l'issue de cette procédure, la commune pourra reprendre les concessions constatées en état d'abandon et procéder à l'exhumation. Les textes en vigueur imposent la création d'un ossuaire.

Aussi, un devis a été demandé à l'entreprise Pompes Funèbres Jacomet pour la création d'un ossuaire et les exhumations. Le montant de cette opération s'élevé à la somme de 5 293.13 € HT.

Monsieur Le Maire indique que l'ossuaire sera installé au cimetière de Fabian. En outre, une procédure de constat d'abandon et de reprise de tombe a été engagée pour le cimetière d'Eget Village.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas répercuter le prix de l'exhumation au nouveau concessionnaire et valide la proposition de l'entreprise Pompes Funèbres Jacomet.

DL/78-05-24 Attribution marché de travaux pour la sécurisation admission eau potable et extension réseaux neige de culture

Ce marché public a été lancé le 22/03/24 et deux entreprises ont fait parvenir une offre :

- Technoalpin
- Leitner

Après analyse des offres et négociation, la commission des MAPA, réunie le 17/05/24 a retenu l'offre de Technoalpin pour un montant de 443 123.56 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché à Technoalpin.

Les élus félicitent la qualité du travail réalisé par le service des pistes, neige de culture et du damage cet hiver, notamment lors des périodes où l'enneigement était critique. La particularité de l'enneigement cet hiver leur a permis d'analyser le comportement du manteau neigeux à certains endroits du domaine skiable. C'est cette analyse qui a conduit à une réflexion d'aménagement du réseau neige de culture pour conforter l'enneigement aux endroits critiques. En outre, cet investissement permet de renforcer le réseau d'eau potable.

M. VIDALON souligne l'intérêt d'aménager le réseau neige sur le secteur de l'Engaly, car celui-ci peut souffrir d'un enneigement insuffisant et sa fermeture implique une réduction du domaine skiable puisque le TSF du Hourc a été démonté.

M. MOUNIQ indique qu'il sera très difficile d'obtenir les autorisations nécessaires pour créer un réseau neige de culture sur le secteur de l'Engaly. En revanche, il sera possible d'envisager un aménagement sur le secteur du Badet.

DL/79-05-24 Demande de subvention pour l'aménagement des espaces publics du cœur de station

Dans la continuité des travaux de requalification du cœur de station réalisés, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible au conseil départemental pour l'aménagement des espaces publics dont le montant s'élevé à 69 864.70 € HT.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE